

ENFANCE / FAMILLE

PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Président du Département est responsable de la prévention et de la protection des enfants et de leur famille sur son territoire. Il agit à travers ses services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) dès qu'un enfant ou sa famille est confronté à des difficultés risquant de mettre en danger sa santé, sa sécurité ou sa moralité. Différentes structures autorisées permettent d'accueillir les enfants ou leur famille. Le Département est également chargé de l'accueil des mineurs non accompagnés.



Enfant en danger

- > Les mesures de prévention et de protection de l'enfance



Structures d'accueil

- > L'accueil et la protection de l'enfance



Protection des mineurs

- > La protection des mineurs non accompagnés

ASSISTANT FAMILIAL

- > Tout savoir sur le métier d'assistant(e) familial(e)
- > Faire une demande d'agrément pour devenir assistant(e) familial(e)

ANNUAIRE DES LIEUX D'ACCUEIL

- Trouver le service de l'aide sociale à l'enfance le plus proche de votre domicile